

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION

1. Title
2. Number
3. Purpose
4. Applicability
5. Effective Date

B. REQUIREMENTS

R1 à R17

C. MEASURES

D. COMPLIANCE

E. REGIONAL DIFFERENCES

VERSION HISTORY

A. INTRODUCTION

1. Titre
2. Numéro
3. Objet
4. Applicabilité
5. Date d'entrée en vigueur

B. EXIGENCES

E1 à E17

C. MESURES

D. CONFORMITÉ

E. DIFFÉRENCES RÉGIONALES

HISTORIQUE DES VERSIONS

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

Ch.	English Version		Version française
-----	-----------------	--	-------------------

A. Introduction / Introduction

1.	Title: Reliability Coordination – Current Day Operations	1.	Titre : Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours
2.	Number: IRO-005-1	2.	Numéro : IRO-005-1
3.	Purpose: The Reliability Coordinator must be continuously aware of conditions within its Reliability Coordinator Area and include this information in its reliability assessments. The Reliability Coordinator must monitor Bulk Electric System parameters that may have significant impacts upon the Reliability Coordinator Area and neighboring Reliability Coordinator Areas.	3.	Objet : Le coordonnateur de la fiabilité doit toujours avoir connaissance des conditions dans sa zone de fiabilité et intégrer cette information dans ses évaluations de fiabilité. Le coordonnateur de la fiabilité doit assurer la surveillance des paramètres du réseau de transport principal qui peuvent avoir des impacts importants sur sa zone de fiabilité et les zones de fiabilité voisines.
4.	Applicability	4.	Applicabilité
4.1	Reliability Coordinators.	4.1	Coordonnateurs de la fiabilité
4.2	Balancing Authorities	4.2	Responsable de l'équilibrage
4.3	Transmission Operators	4.3	Exploitants des réseaux de transport
4.4	Transmission Service Providers	4.4	Fournisseurs de services de transport
4.5	Generator Operators	4.5	Exploitants d'installations de production
4.6	Load-Serving Entities	4.6	Responsables de l'approvisionnement
4.7	Purchasing-Selling Entities	4.7	Négociants
5.	Effective Date: November 1, 2006	5.	Date d'entrée en vigueur : Le 1 ^{er} novembre 2006

B. Requirements / Exigences

R1	Each Reliability Coordinator shall monitor its Reliability Coordinator Area parameters, including but not limited to the following:	E1	Chaque coordonnateur de la fiabilité doit assurer la surveillance des paramètres de sa zone, lesquels comprennent, sans s'y limiter :
R1.1	Current status of Bulk Electric System elements (transmission or generation including critical auxiliaries such as Automatic Voltage Regulators and Special Protection Systems) and system loading.	E1.1	l'état actuel des éléments du réseau de transport principal (soit les éléments de transport ou de production, y compris les équipements auxiliaires essentiels comme les régulateurs de tension automatiques et les automatismes de réseau) ainsi que celui de la charge du réseau,

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

Ch.	English Version		Version française
R1.2	Current pre-contingency element conditions (voltage, thermal, or stability), including any applicable mitigation plans to alleviate SOL or IROL violations, including the plan's viability and scope.	E1.2	l'état actuel des éléments avant une contingence (tension, capacité thermique, stabilité), y compris les plans d'atténuation applicables en cas de dépassement des limites SOL ou IROL, notamment la portée et la viabilité de ce plan,
R1.3	Current post-contingency element conditions (voltage, thermal, or stability), including any applicable mitigation plans to alleviate SOL or IROL violations, including the plan's viability and scope.	E1.3	l'état actuel des éléments après une contingence (tension, valeurs thermiques, stabilité), y compris les plans d'atténuation applicables en cas de dépassement des limites SOL ou IROL, notamment la portée et la viabilité de ce plan,
R1.4	System real and reactive reserves (actual versus required).	E1.4	les réserves de puissance réelle et réactive (soit la puissance réelle par rapport à la puissance requise),
R1.5	Capacity and energy adequacy conditions.	E1.5	les conditions d'adéquation en énergie et en puissance,
R1.6	Current ACE for all its Balancing Authorities.	E1.6	l'ACE (écart de réglage de zone) actuel pour tous les responsables de l'équilibrage dans sa zone de fiabilité,
R1.7	Current local or Transmission Loading Relief procedures in effect.	E1.7	les procédures locales ou les procédures d'allègement de la charge des installations de transport en vigueur,
R1.8	Planned generation dispatches.	E1.8	les réaffectations de production planifiées,
R1.9	Planned transmission or generation outages.	E1.9	les retraits d'exploitation planifiés en production ou en transport,
R1.10	Contingency events.	E1.10	les événements de contingence.
R2	Each Reliability Coordinator shall be aware of all Interchange Transactions that wheel through, source, or sink in its Reliability Coordinator Area, and make that Interchange Transaction information available to all Reliability Coordinators in the Interconnection.	E2	Chaque coordonnateur de la fiabilité doit avoir connaissance de toutes les transactions d'échange qui comportent un transit de passage ou un point de production ou de consommation dans sa zone de fiabilité, et rendre disponible l'information correspondante à tous les coordonnateurs de la fiabilité dans l'Interconnexion.

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

Ch.	English Version		Version française
R3	<p>As portions of the transmission system approach or exceed SOLs or IROLs, the Reliability Coordinator shall work with its Transmission Operators and Balancing Authorities to evaluate and assess any additional Interchange Schedules that would violate those limits. If a potential or actual IROL violation cannot be avoided through proactive intervention, the Reliability Coordinator shall initiate control actions or emergency procedures to relieve the violation without delay, and no longer than 30 minutes. The Reliability Coordinator shall ensure all resources, including load shedding, are available to address a potential or actual IROL violation.</p>	E3	<p>Lorsque des portions du réseau de transport se rapprochent des limites SOL ou IROL ou qu'elles les dépassent, le coordonnateur de la fiabilité doit travailler en collaboration avec les exploitants du réseau de transport et les responsables de l'équilibrage dans sa zone de fiabilité pour évaluer les autres programmes d'échange qui pourraient entraîner un dépassement de ces limites. S'il n'est pas possible d'empêcher un dépassement réel ou potentiel des limites IROL au moyen d'une intervention proactive, le coordonnateur de la fiabilité doit entreprendre des mesures de réglage ou des procédures d'urgence afin de corriger la situation sans tarder dans un délai d'au plus 30 minutes. Le coordonnateur de la fiabilité doit s'assurer de la disponibilité de toutes les ressources, y compris de celles qui sont requises au délestage, pour faire face à un dépassement réel ou potentiel des limites IROL.</p>
R4	<p>Each Reliability Coordinator shall monitor its Balancing Authorities' parameters to ensure that the required amount of operating reserves is provided and available as required to meet the Control Performance Standard and Disturbance Control Standard requirements. If necessary, the Reliability Coordinator shall direct the Balancing Authorities in the Reliability Coordinator Area to arrange for assistance from neighboring Balancing Authorities. The Reliability Coordinator shall issue Energy Emergency Alerts as needed and at the request of its Balancing Authorities and Load-Serving Entities</p>	E4	<p>Chaque coordonnateur de la fiabilité doit surveiller les paramètres de ses zones d'équilibrage pour faire en sorte que les réserves d'exploitation sont suffisantes et disponibles afin de satisfaire aux exigences de la norme de performance du réglage (CPS) et de la norme de contrôle de la fréquence en régime perturbé (DCS). Au besoin, le coordonnateur de la fiabilité doit ordonner aux responsables de l'équilibrage dans sa zone de fiabilité de prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'aide des responsables de l'équilibrage des zones voisines. Le coordonnateur de la fiabilité doit émettre des alertes d'urgence énergétique au besoin et à la demande des responsables de l'équilibrage et des responsables de l'approvisionnement dans sa zone de fiabilité.</p>
R5	<p>Each Reliability Coordinator shall identify the cause of any potential or actual SOL or IROL violations. The Reliability Coordinator shall initiate the control action or emergency procedure to relieve the potential or actual IROL violation without delay, and no longer than 30 minutes. The Reliability Coordinator shall be able to utilize all resources, including load shedding, to address an IROL violation.</p>	E5	<p>Chaque coordonnateur de la fiabilité doit déterminer la cause de tout dépassement réel ou potentiel des limites SOL ou IROL. Le coordonnateur de la fiabilité doit entreprendre des mesures de réglage ou des procédures d'urgence afin de corriger le dépassement réel ou potentiel sans tarder dans un délai d'au plus 30 minutes. Le coordonnateur de la fiabilité doit pouvoir utiliser toutes les ressources, y compris celles qui sont requises au délestage, pour faire face à un dépassement des limites IROL.</p>

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

Ch.	English Version		Version française
R6	Each Reliability Coordinator shall ensure its Transmission Operators and Balancing Authorities are aware of Geo-Magnetic Disturbance (GMD) forecast information and assist as needed in the development of any required response plans.	E6	Chaque coordonnateur de la fiabilité doit s'assurer que les exploitants du réseau de transport et les responsables de l'équilibrage dans sa zone de fiabilité ont été informés des prévisions relatives aux perturbations géomagnétiques et qu'ils collaborent au besoin à l'élaboration des plans d'intervention requis.
R7	The Reliability Coordinator shall disseminate information within its Reliability Coordinator Area, as required.	E7	Le coordonnateur de la fiabilité doit diffuser au besoin l'information dans sa zone de fiabilité.
R8	Each Reliability Coordinator shall monitor system frequency and its Balancing Authorities' performance and direct any necessary rebalancing to return to CPS and DCS compliance. The Transmission Operators and Balancing Authorities shall utilize all resources, including firm load shedding, as directed by its Reliability Coordinator to relieve the emergent condition.	E8	Chaque coordonnateur de la fiabilité doit surveiller la fréquence du réseau ainsi que le fonctionnement de ses zones d'équilibrage, et ordonner le rééquilibrage nécessaire au rétablissement de la conformité aux normes CPS et DCS. Les exploitants du réseau de transport et les responsables de l'équilibrage doivent utiliser toutes les ressources, y compris celles qui sont requises au délestage ferme, suivant les directives de leur coordonnateur de la fiabilité, afin de répondre à la situation d'urgence.
R9	The Reliability Coordinator shall coordinate with Transmission Operators, Balancing Authorities, and Generator Operators as needed to develop and implement action plans to mitigate potential or actual SOL, IROL, CPS, or DCS violations. The Reliability Coordinator shall coordinate pending generation and transmission maintenance outages with Transmission Operators, Balancing Authorities, and Generator Operators as needed in both the real time and next-day reliability analysis timeframes.	E9	Le coordonnateur de la fiabilité doit travailler au besoin en coordination avec les exploitants du réseau de transport, les responsables de l'équilibrage et les exploitants d'installations de production pour élaborer et mettre en application des plans d'atténuation en cas de dépassement réel ou potentiel des limites SOL, IROL, CPS ou DCS. Le coordonnateur de la fiabilité doit assurer au besoin la coordination des retraits d'exploitation pour maintenance qui sont en cours en production ou en transport avec les exploitants du réseau de transport, les responsables de l'équilibrage et les exploitants d'installations de production, dans le respect des échéances des analyses en temps réel et pour le jour suivant.
R10	As necessary, the Reliability Coordinator shall assist the Balancing Authorities in its Reliability Coordinator Area in arranging for assistance from neighboring Reliability Coordinator Areas or Balancing Authorities.	E10	Au besoin, le coordonnateur de la fiabilité doit aider les responsables de l'équilibrage dans sa zone de fiabilité à prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'aide des coordonnateurs de la fiabilité et des responsables de l'équilibrage des zones voisines.

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

Ch.	English Version		Version française
R11	The Reliability Coordinator shall identify sources of large Area Control Errors that may be contributing to Frequency Error, Time Error, or Inadvertent Interchange and shall discuss corrective actions with the appropriate Balancing Authority. The Reliability Coordinator shall direct its Balancing Authority to comply with CPS and DCS.	E11	Le coordonnateur de la fiabilité doit déterminer la source d'un écart de réglage de zone (ECA) important pouvant engendrer un écart de fréquence ou de temps ou encore un échange involontaire, et il doit discuter des mesures correctives à prendre avec le responsable de l'équilibrage approprié. Le coordonnateur de la fiabilité doit ordonner au responsable de l'équilibrage dans sa zone de fiabilité de se conformer aux normes CPS et DCS.
R12	Whenever a Special Protection System that may have an inter-Balancing Authority, or inter-Transmission Operator impact (e.g., could potentially affect transmission flows resulting in a SOL or IROL violation) is armed, the Reliability Coordinators shall be aware of the impact of the operation of that Special Protection System on inter-area flows. The Transmission Operator shall immediately inform the Reliability Coordinator of the status of the Special Protection System including any degradation or potential failure to operate as expected.	E12	Lorsque l'on active un automatisme de réseau pouvant avoir une incidence sur le transit entre des zones d'équilibrage ou des zones de transport (c'est-à-dire qu'il risque de faire varier le transit et de provoquer ainsi un dépassement des limites SOL ou IROL), les coordonnateurs de la fiabilité doivent être conscients de l'incidence du fonctionnement de ce système sur le transit inter-zones. L'exploitant du réseau de transport doit immédiatement informer le coordonnateur de la fiabilité de l'état d'un automatisme de réseau, y compris des conditions liées à une dégradation ou à une défaillance potentielle de fonctionnement.
R13	Each Reliability Coordinator shall ensure that all Transmission Operators, Balancing Authorities, Generator Operators, Transmission Service Providers, Load-Serving Entities, and Purchasing-Selling Entities operate to prevent the likelihood that a disturbance, action, or non action in its Reliability Coordinator Area will result in a SOL or IROL violation in another area of the Interconnection. In instances where there is a difference in derived limits, the Reliability Coordinator and its Transmission Operators, Balancing Authorities, Generator Operators, Transmission Service Providers, Load-Serving Entities, and Purchasing-Selling Entities shall always operate the Bulk Electric System to the most limiting parameter.	E13	Chaque coordonnateur de la fiabilité doit s'assurer que les exploitants du réseau de transport, les responsables de l'équilibrage, les exploitants d'installations de production, les fournisseurs de services de transport, les responsables de l'approvisionnement et les négociants procèdent de manière à empêcher la possibilité qu'une perturbation, une intervention ou une non-intervention dans sa zone de fiabilité ne provoque un dépassement des limites SOL ou IROL dans une autre zone de l'Interconnexion. Lorsqu'il existe un écart entre les limites calculées, le coordonnateur de la fiabilité et les exploitants du réseau de transport, les responsables de l'équilibrage, les exploitants d'installations de production, les fournisseurs de services de transport, les responsables de l'approvisionnement et les négociants concernés doivent toujours exploiter le réseau de transport principal en fonction du paramètre le plus restrictif.

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

Ch.	English Version		Version française
R14	Each Reliability Coordinator shall make known to Transmission Service Providers within its Reliability Coordinator Area, SOLs or IROLs within its wide-area view. The Transmission Service Providers shall respect these SOLs or IROLs in accordance with filed tariffs and regional Total Transfer Calculation and Available Transfer Calculation processes.	E14	Chaque coordonnateur de la fiabilité doit communiquer aux fournisseurs de services de transport dans sa zone de fiabilité la valeur des limites SOL ou IROL qui se trouvent dans sa vue étendue. Les fournisseurs de services de transport doivent respecter ces limites SOL ou IROL d'après les tarifs approuvés et les méthodes régionales de calcul de la capacité totale de transfert et de la capacité de transfert disponible.
R15	Each Reliability Coordinator who foresees a transmission problem (such as an SOL or IROL violation, loss of reactive reserves, etc.) within its Reliability Coordinator Area shall issue an alert to all impacted Transmission Operators and Balancing Authorities in its Reliability Coordinator Area without delay. The receiving Reliability Coordinator shall disseminate this information to its impacted Transmission Operators and Balancing Authorities. The Reliability Coordinator shall notify all impacted Transmission Operators, Balancing Authorities, when the transmission problem has been mitigated.	E15	Chaque coordonnateur de la fiabilité qui prévoit un problème de transport (dépassement des limites SOL ou IROL, perte des réserves de puissance réactive, etc.) dans sa zone de fiabilité doit envoyer sans tarder un message d'alerte aux exploitants du réseau de transport et aux responsables de l'équilibrage concernés dans sa zone de fiabilité. Le coordonnateur de la fiabilité qui reçoit cette information doit la transmettre aux exploitants du réseau de transport et aux responsables de l'équilibrage concernés dans sa zone de fiabilité. Le coordonnateur de la fiabilité doit aviser tous les exploitants du réseau de transport et les responsables de l'équilibrage lorsque le problème de transport a été réglé.
R16	Each Reliability Coordinator shall confirm reliability assessment results and determine the effects within its own and adjacent Reliability Coordinator Areas. The Reliability Coordinator shall discuss options to mitigate potential or actual SOL or IROL violations and take actions as necessary to always act in the best interests of the Interconnection at all times.	E16	Chaque coordonnateur de la fiabilité doit confirmer les résultats de l'évaluation de la fiabilité et déterminer les effets dans sa zone de fiabilité et dans les zones de fiabilité adjacentes. Le coordonnateur de la fiabilité doit discuter des options pour atténuer les effets d'un dépassement réel ou potentiel des limites SOL ou IROL et prendre les mesures nécessaires pour agir en tout temps dans le meilleur intérêt de l'Interconnexion.
R17	When an IROL or SOL is exceeded, the Reliability Coordinator shall evaluate the local and wide-area impacts, both real-time and post-contingency, and determine if the actions being taken are appropriate and sufficient to return the system to within IROL in thirty minutes. If the actions being taken are not appropriate or sufficient, the Reliability Coordinator shall direct the Transmission Operator, Balancing Authority, Generator Operator, or Load-Serving Entity to return the system to within IROL or SOL.	E17	Lorsque les limites IROL ou SOL sont dépassées, le coordonnateur de la fiabilité doit évaluer l'incidence d'une telle situation à l'échelle locale et à l'échelle étendue, en temps réel et après la contingence, puis déterminer si les mesures prises sont appropriées et suffisantes pour ramener le réseau à l'intérieur des limites IROL dans un délai d'au plus 30 minutes. Si les mesures prises ne sont pas appropriées ou suffisantes, le coordonnateur de la fiabilité doit ordonner à l'exploitant du réseau de transport, au responsable de l'équilibrage, à l'exploitant d'installations de production ou au responsable de l'approvisionnement de ramener le réseau à l'intérieur des limites IROL ou SOL.

Traduction française de la norme de la NERC IRO-005-1

Reliability Coordination – Current Day Operations

Coordination de la fiabilité – Exploitation, journée en cours

Ch.	English Version		Version française
-----	-----------------	--	-------------------

C. Measures / Mesures

	Not specified		Non précisées
--	---------------	--	---------------

D. Compliance / Conformité

	Not specified		Non précisée
--	---------------	--	--------------

E. Regional Differences / Différences régionales

None identified.	Aucune n'a été établie.
------------------	-------------------------

Version History

Version	Date	Action	Change Tracking
0	April 1, 2005	Effective Date	New
0	August 8, 2005	Removed "Proposed" from Effective Date	Errata
1	February 2, 2006	Adopted by Board of Trustees	Revised

Historique des versions

Version	Date	Intervention	Suivi des modifications
0	1 ^{er} avril 2005	Date d'entrée en vigueur	Nouvelle norme
0	8 août 2005	Suppression du mot « proposée » dans la date d'entrée en vigueur de la version anglaise.	Erratum
1	2 février 2006	Adoption par le Conseil d'administration	Révision